



**Information relative à la prise en compte dans la politique d'investissement de critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) et sur les moyens pour contribuer à la transition énergétique et écologique (article 173 paragraphe VI de la loi sur la transition énergétique)**

### **Contexte**

SMA informe sur la prise en compte dans ses politiques d'investissement de critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique (Climat).

En effet, avec la loi sur la transition énergétique (LTE) de 2015, le législateur a étendu aux investisseurs institutionnels et notamment aux entreprises d'assurance cette obligation de reporting sur leurs politiques d'investissement. Cette exigence de transparence est destinée à sensibiliser les investisseurs à la protection de leurs actifs face aux risques ESG et Climat dans le cadre de l'exercice de leur responsabilité fiduciaire.

Cette information constitue une réponse aux obligations légales définies par l'article 173 de la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte – Paragraphe VI et au décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015 pris en application de l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier.

### **Périmètre et période de reporting**

La présente information couvre les politiques d'investissement de SMABTP, SMAvie BTP, SMA SA, Sagévie et Império. Ces cinq sociétés régies par le code des assurances font partie du même groupe prudentiel d'assurances et déploient leurs politiques d'investissement selon un dispositif commun.

Cette information annuelle est établie sur la base d'une situation au 31 décembre 2020. Elle s'inscrit en complément de la déclaration de performance extra-financière établie par SMABTP et SMAvie BTP pour l'exercice 2020.

Ce document est disponible sur le site SMA ([www.groupe-sma.fr](http://www.groupe-sma.fr)) – Nous connaître

1.	INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTITES .....	4
1.1	Stratégie et Gouvernance RSE.....	4
1.2	Démarche générale d’investissement de long terme .....	4
1.3	Nature des investissements et modalités opérationnelles de gestion .....	5
1.3.1	Répartition par nature d’investissement (valeur de marché).....	6
1.3.2	Répartition par zone géographique (valeur de marché).....	6
1.3.3	Répartition par modalité de gestion (valeur de marché).....	6
2.	PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D’INVESTISSEMENT .....	7
2.1	Dimension ESG de la politique d’investissement SMA en titres financiers cotés .....	7
2.1.1	Intégration ESG de la politique d’investissement en titres émis par des Etats.....	7
	• Intégration des critères environnementaux et sociaux .....	7
	• Controverses .....	8
	• Risque Climat.....	8
2.1.2	Intégration ESG de la politique d’investissement en titres émis par des émetteurs du secteur privé.....	9
2.1.3	Exclusions .....	11
	• Exclusions secteur armement .....	11
	• Exclusions des activités charbon .....	11
	• Exclusions du secteur du tabac .....	12
2.1.4	Informations utilisées pour l’analyse ESG .....	12
2.1.5	Evaluation de la politique ESG sur les Investissements en titres financiers cotés.....	13
	Indicateurs et reporting.....	13
	• Note ESG :.....	13
	• Empreinte carbone :.....	13
2.1.6	Investissements en titres financiers cotés via des OPC.....	14
2.2	Dimension ESG de la politique d’investissement SMA en actions non cotées .....	15
2.3	Dimension ESG de la politique d’investissement SMA en immobilier .....	16
2.3.1	Immobilier détenu en totalité par le Groupe SMA .....	16

2.3.2	Immobilier contrôlé par le Groupe SMA via la Société de la Tour Eiffel.....	17
2.4	Politique d'investissement sur les autres types d'exposition .....	18
3.	PRISE EN COMPTE DES ENJEUX CLIMATIQUES DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT .....	18
3.1	Enjeux climatiques et investissements en titres financiers.....	18
3.2	Enjeux climatiques et investissements immobiliers.....	19

## **1. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTITES**

### **1.1 Stratégie et Gouvernance RSE**

La politique de responsabilité sociétale du Groupe SMA est structurée dans toute son organisation, sous l'impulsion de la Direction Générale et des Conseils d'administration. Le département RSE est rattaché, à fin 2020, au Directeur Général Adjoint du Groupe et anime le Comité de Pilotage suivant les plans d'actions de l'ensemble des directions. Le suivi du plan d'action spécifique à la politique d'investissement est traité dans le cadre de ce Comité.

Les résultats et perspectives de la politique RSE sont présentés annuellement aux Conseils d'administration.

En tant qu'investisseur, le Groupe SMA intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa gestion, notamment pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Le plan d'actions relatif à la politique de placements des actifs est suivi par le « Comité de pilotage de la Direction des Investissements » sous la responsabilité du directeur des investissements.

### **1.2 Démarche générale d'investissement de long terme**

La politique d'investissement mise en œuvre par SMA correspond à une démarche d'investissement sous contrainte de risque avec une priorité donnée à l'analyse individuelle des placements.

Dans ce cadre méthodologique, les décisions d'achat et de vente sur tous les types d'actifs résultent de l'analyse et de la sélection de chaque investissement pris individuellement. Les portefeuilles se constituent en conséquence par agrégation d'investissements reconnus comme des opportunités.

Pour les investissements en titres financiers (actions et titres de créances) émis par des émetteurs privés, l'analyse de l'émetteur réalisée par SMA préalablement à tout investissement – et au cours de la durée la vie de cet investissement - consiste à apprécier la qualité et la solidité des actifs qui constituent la contrepartie et éventuellement la garantie des titres émis par une entreprise. Le déroulement de la majeure partie de l'analyse de l'émetteur est indifférent au type de titre (de créance ou de capital) dans lequel il est projeté d'investir. L'examen de l'actif d'une société, de la qualité de sa stratégie et de son organisation, de la rentabilité qu'il génère et de son mode de financement est un préalable indispensable quel que soit le support d'investissement retenu.

Pour l'immobilier, les investissements sont réalisés dans une optique de constituer un flux régulier et pérenne de revenus constitué par l'encaissement de loyers. SMA s'attache à rechercher des actifs de qualité en privilégiant la localisation des biens et la qualité des prestations offertes. La démarche est centrée autour du locataire pour renforcer sa satisfaction.

Cette démarche d'investissement de long terme dans des actifs capables de dégager un niveau de croissance et de rentabilité durables nécessite de respecter des critères de gestion cohérents avec des objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance. L'analyse individuelle de chaque investissement intègre donc, sur le même plan, les critères financiers d'une part et les critères extra-financiers d'autre part dans une approche globale.

Cette méthodologie d'investissement historique, opérationnelle depuis de très nombreuses années à SMA, lui permet de remplir son rôle d'investisseur de long terme avec une approche durable.

L'intégration de la démarche ESG dans la politique d'investissement et de gestion des actifs s'inscrit dans le cadre d'une Politique ESG formalisée et validée par le conseil de SMABTP et de SMAvie BTP en 2019. Elle traite de la prise en compte, dans les politiques d'investissement en titres financiers cotés (actions et produits de taux) et en immobilier, des sociétés d'assurances dont elle assure la gestion, des trois principaux piliers de l'analyse extra-financière que sont l'environnement (E), le social / sociétal (S) et la gouvernance (G). Elle couvre les investissements détenus en direct ou par l'intermédiaire des OPC actions et obligataires gérés par SMA GESTION.

Par la formalisation de sa Politique ESG, SMA s'engage dans son rôle important d'investisseur responsable pour la gestion financière des placements.

### **1.3 Nature des investissements et modalités opérationnelles de gestion**

Les caractéristiques des politiques d'investissement détaillées ci-après n'incluent pas les placements supports de contrats en unités de compte.

Le total des placements des cinq sociétés entrant dans le périmètre de la présente information s'élève à 21,66 milliards d'euros exprimé en valeur de marché à fin 2020.

Les placements se caractérisent notamment par :

- Une concentration importante sur la zone géographique européenne (UEE et AELE) et en particulier sur la France que ce soit pour les investissements en titres d'Etat, en obligations d'émetteurs privées, en actions et en immobilier ;
- Un nombre d'investissements relativement limité (moins de 850 lignes portant sur 430 émetteurs différents) ;

- Une maîtrise des investissements par une forte proportion d'investissements en direct et une faible délégation à des sociétés de gestion externes (hors cas spécifiques des OPC monétaires).

Ces caractéristiques permettent d'identifier, d'analyser et évaluer chaque investissement individuellement et par conséquent de mettre en œuvre pleinement la démarche d'investissement de long terme de SMA.

### 1.3.1 Répartition par nature d'investissement (valeur de marché)

<b>Produits de taux d'intérêt</b>	<b>67%</b>	
Dont émetteurs Etat ou assimilés		16%
Dont émetteurs privés		41%
Dont OPC de trésorerie		11%
<b>Actions</b>	<b>15%</b>	
Dont actions et participations cotées		11%
Dont actions et participations non cotées		4%
<b>Investissements immobilier</b>	<b>15%</b>	
Dont immobilier de placement		11%
Dont immobilier d'exploitation		2%
Dont participation dans SIIC cotée		2%
<b>Autres (gestion diversifiée)</b>	<b>3%</b>	
Total		100%

### 1.3.2 Répartition par zone géographique (valeur de marché)

<b>UEE et AELE</b>	<b>97%</b>
<b>Autres</b>	<b>3%</b>
<b>Total</b>	<b>100%</b>

### 1.3.3 Répartition par modalité de gestion (valeur de marché)

<b>Gestion déléguée SGP externes</b>	<b>15%</b>
Dont OPC de trésorerie	11%

## 2. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

### 2.1 Dimension ESG de la politique d'investissement SMA<sup>1</sup> en titres financiers cotés

Les critères ESG sont positionnés au même niveau que l'ensemble des autres déterminants de la valeur de l'actif dès le démarrage des travaux d'analyse, préalables à tout investissement. Afin de générer une rentabilité des placements à la fois satisfaisante et maîtrisée sur le plan du risque, il apparaît en effet nécessaire de combiner dans une même analyse l'ensemble des facteurs qui pourrait avoir une influence sur le résultat de l'investissement. Ce principe apparaît d'autant plus pertinent que SMA se positionne dans une logique d'investisseur de long terme et que le taux de rotation de ses portefeuilles est faible.

#### 2.1.1 Intégration ESG de la politique d'investissement en titres émis par des Etats

Les titres d'Etat et assimilés comptent pour 16% du total des portefeuilles. Ils sont concentrés majoritairement sur les Etats de l'Union Européenne et de l'AELE France et en particulier émis par la France (94% du total des titres d'Etat), par le Portugal (3%) et par l'Allemagne (1%).

- *Intégration des critères environnementaux et sociaux*

Pour définir et mettre en œuvre sa stratégie d'investissement en titres d'Etat, SMA s'appuie sur les notations-pays réalisées par le service d'Etudes économiques du Groupe. Pour chaque pays analysé, une note est attribuée sur une échelle comprise entre 1 et 5 (1 pour la meilleure et 5 pour la moins bonne).

Les critères utilisés pour attribuer cette note sont regroupés en trois grandes catégories. La troisième - Organisation politique, sociale et environnementale - intègre l'ensemble des problématiques ESG qui se posent au niveau étatique. Elles sont essentielles pour comprendre et analyser les structures profondes d'un pays et par conséquent sa capacité à rembourser sa dette dans le temps.

---

<sup>1</sup> La politique ESG de SMA Gestion, société de gestion du Groupe SMA, est compatible avec les principes d'investissement et avec la politique ESG des sociétés d'assurances du Groupe SMA.

Pour appréhender ces différents éléments et les caractériser, l'analyse politique, institutionnelle, sociale et environnementale du pays repose d'une part, sur l'étude des structures du pays et d'autre part, sur un certain nombre d'indicateurs publiés par diverses institutions (cf. tableau ci-après).

**Tableau : Liste des indicateurs suivis**

Critères	Indicateurs suivis	Sources
<b>Gouvernance</b> Régime démocratique / qualité du pouvoir judiciaire Paradis fiscal (transparence / optimisation fiscale) Corruption (secteur public / secteur privé) Facilité à faire des affaires Cadastre et performance administration fiscale Droits de l'homme / liberté politique et presse	Indice de perception de la corruption Indice doing business Efficacité du gouvernement Press freedom Index	Transparency international Banque mondiale Banque mondiale Reporters sans frontières
<b>Critères sociaux</b> Niveau de vie / conditions de vie Education et capital humain Standards Travail Pauvreté Inégalités	Indice IDH PISA ITUC global rights index Taux de pauvreté Gini	PNUD OCDE Confédération syndicale internationale OCDE OCDE
<b>Critère environnementaux</b> Risque climatique Intensité carbone / Mix énergétique  Pollution : émissions de GES Gestion des ressources naturelles : énergie Gestion des ressources naturelles : eau	Indice de vulnérabilité au risque climatique Mix énergétique Consommation d'énergies renouvelables Emissions de GES / PIB PIB/consommation d'énergie PIB/consommation d'eau	S&P 2014 Banque mondiale  Banque mondiale Banque mondiale Banque mondiale

- **Controverses**

Les controverses affectant les pays sont également analysées de façon systématique sur certaines thématiques (Dictature, régime autoritaire, corruption, Liberté d'expression et de la presse, Droits de l'homme, Protection du climat,..) mais sans pour autant appliquer une politique d'exclusion.

- **Risque Climat**

Le risque climatique est en général appréhendé en prenant en compte deux dimensions :

- Les risques physiques : risque d'occurrence d'un événement climatique important (inondation, sécheresse, ...).
- Les risques de transition : impact économique lié aux efforts à faire pour lutter contre le changement climatique.

Ces deux risques sont appréhendés via l'examen de la politique climatique mise en œuvre (signataire du protocole de Kyoto 1997, des Accords de Paris 2015, ...) et d'un certain nombre d'indicateurs (le « rang » de vulnérabilité construit par S&P ; les émissions de Gaz à effet de serre (Banque mondiale) et



les émissions de dioxyde de carbone (CO2, y compris feux de forêts et de tourbières mais hors combustion de court terme résultant d'activités agricoles par exemple) ainsi que de toutes les autres émissions anthropiques de méthanes (CH4), Protoxyde d'azote (N2O), et de gaz fluorés (HFCs, PFC et SF6) ; le Mix énergétique (Banque mondiale) ; ....).

### 2.1.2 Intégration ESG de la politique d'investissement en titres émis par des émetteurs du secteur privé

Pour ses placements en titres du secteur privé, SMA sélectionne en priorité des émetteurs capables de dégager une rentabilité forte et pérenne, ce qui nécessite d'intégrer dans ses analyses des critères ESG. En effet, une entreprise ne peut être durablement rentable que si elle développe une politique équilibrée vis-à-vis de l'ensemble de ses partenaires (actionnaires/créanciers, clients, salariés, fournisseurs, environnement naturel et social).

- **Intégration des dimensions Environnement et Social**

Pour les émetteurs privés, SMA a défini une liste de neuf enjeux clés :

1- Impacts sociaux et/ou environnementaux du cycle de production	• Risques que fait courir l'outil de production de l'entreprise sur le plan environnemental et social. Ex. : Gestion des déchets d'une raffinerie
2- Impacts sociaux et/ou environnementaux des produits	• Risques que font courir les produits et services de l'entreprise sur le plan environnemental et social. Ex. : Nuisances environnementales de l'usage de l'automobile.
3- Pratiques commerciales illégales	• Risques de corruption, de fraude, de collusion. Ex. : Corruption dans le cadre de l'obtention de gros contrats.
4- Responsabilité commerciale	• Risques de choix stratégiques débouchant sur la commercialisation de produits ou services nuisibles, à court moyen et long terme, aux clients et à la société en général.
5- Sécurité des salariés	• Risques physiques encourus par les salariés de l'entreprise de par leur participation au processus de production. Ex: minière
6- Sécurité des clients	• Risques physiques encourus par les clients de l'entreprise de par l'usage de ses produits et services. Ex.: Accidents mortels liés à des défauts sur les airbag.
7- Conditions de travail des salariés	• Risques que font peser l'ensemble des conditions de travail au sein de l'entreprise sur le "bien-être" des salariés. Ex. : Vague de suicides chez des salariés
8- Protection des données	• Risques pour les clients d'une mauvaise protection de leurs données personnelles ou de leur utilisation abusive.
9- Sélection des fournisseurs et sous traitants	• Risques sociaux, environnementaux et politiques liés au choix des sous-traitants. Ex. : Travail des enfants dans des pays en développement

Pour chaque secteur et donc pour les entreprises qui le composent, SMA a défini entre 3 et 6 enjeux clés dits « matériels », c'est-à-dire pouvant avoir un impact significatif sur la valorisation et la réputation de cette société en particulier sur un horizon de moyen-long terme.

- **Intégration de la dimension Gouvernance**

SMA porte tout particulièrement son attention sur les sujets liés à gouvernance des sociétés dans lesquelles il investit, depuis de très longues années.

Les sujets de gouvernance sont consubstantiels à tout travail d'analyse financière et trouvent toute leur place dans le processus d'investissement de SMA et SMA Gestion. Les questions concernant la définition de la stratégie de l'entreprise, l'équilibre des pouvoirs, l'organisation, les rémunérations, la qualité et la pertinence de l'information diffusée ainsi que l'alignement des intérêts (entre actionnaires ; entre actionnaires et créanciers ; entre actionnaires/créanciers et direction) sont, entre autres, particulièrement étudiées.

Cette attention se traduit notamment par l'exercice systématique par SMA de son pouvoir d'actionnaire à travers le vote en assemblée générale (pour les sociétés françaises ou étrangères) ou le dialogue actionnarial. SMA exerce ses droits de vote directement sans mandat de délégation à un tiers, elle instruit et analyse les résolutions soumises en cohérence avec sa démarche d'investisseur durable sur la base de ses propres analyses, en s'appuyant sur les analyses de SMA Gestion et en ayant également recours à des analyses externes émises par des prestataires spécialisés dans le conseil en droit de vote. Pour l'analyse des critères de gouvernance, l'analyse s'appuie également – de manière non exclusive – sur l'examen et les recommandations des agences Proxinvest et Glass Lewis, spécialisées dans ces sujets.

- **Controverses**

Les controverses concernant le secteur en général, ainsi que la société en particulier, font l'objet d'un suivi spécifique. Les principales sont listées et datées dans l'outil propriétaire SMAVAL © de SMA Gestion. Les équipes d'analystes gérants leur attribuent un degré de gravité selon une échelle de cinq niveaux allant de « non significatif » jusqu'à « réhibitoire ». Les controverses sont réévaluées dans le temps, au moment d'une éventuelle décision d'intervention (à l'achat et à la vente), puis à intervalle régulier tout au long de la durée de l'investissement.

- **Impacts de l'analyse ESG**

Statut des émetteurs privés :

L'analyse ESG peut faire apparaître des risques spécifiques qui, s'ils sont jugés significatifs par les équipes d'analystes gérants, pourront entraîner la dégradation du statut de l'émetteur. De plus, le suivi des controverses conduit à l'attribution du statut de « non investissable » dès lors qu'une société est concernée par une controverse de niveau « réhibitoire » selon SMA.

Pour les investissements en obligations du secteur privé, un émetteur peut de la même façon devenir « non investissable » à la lecture de ses caractéristiques ESG.

Prix d'intervention – investissements actions :

L'analyse ESG peut dans certains cas modifier négativement les niveaux d'intervention avec l'allocation d'une prime de risque spécifique (« coût ESG ») à la société. A l'inverse, l'application d'un « bonus ESG » (baisse de la marge de sécurité) n'a pas été retenue par SMA : les sociétés demeurent des investissements financiers pour lesquels la rentabilité exigée est clé.

Notations et taux de recouvrement – investissements crédit :

L'analyse ESG et le suivi des controverses, s'ils ont permis d'identifier des risques significatifs, peuvent conduire à l'intégration d'un « coût ESG » dans la détermination de la notation et provoqué sa dégradation d'au moins un cran. A contrario, et pour les mêmes raisons que pour les investissements en actions, SMA n'applique pas de « bonus ESG » qui permettrait d'améliorer la note d'un émetteur.

Concernant la détermination du taux de recouvrement, les sociétés sont placées en situation de défaut. Les sujets « sociaux » et de « gouvernance » sont pris en compte au travers du niveau d'endettement retenu ; les possibles controverses se traduisent par une majoration des provisions. Enfin, la dimension « environnementale » fait quant à elle l'objet d'une analyse différenciée selon la nature des actifs.

### **2.1.3 Exclusions**

- **Exclusions secteur armement**

En conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ainsi qu'avec la loi française, SMA a exclu de son univers d'investissement les entreprises engagées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions.

- **Exclusions des activités charbon**

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, SMA a décidé :

- I. D'exclure les investissements dans les entreprises dont plus de 20 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique ou dont plus de 20% de la génération d'électricité est réalisée à partir de charbon. Concernant les sociétés dont l'activité liée au charbon est comprise entre le seuil de 30% (niveau en vigueur dans la Politique SMA jusque fin 2020) et le nouveau seuil, plus ambitieux, de 20%, SMA pourra investir dans leurs titres sous réserve que ces sociétés aient mis en place une trajectoire de décarbonation crédible selon SMA, justifiable et formalisée par l'analyse ;

- II. De s'engager à ne plus investir dans les entreprises qui développent ou prévoient de nouveaux plans d'expansion d'infrastructures, mines ou de capacités.

Pour mettre en œuvre cette exclusion et la contrôler, SMA utilise la liste « Global Coal Exit List », publiée par l'ONG allemande Urgewald.

Cette politique s'applique à tous les nouveaux investissements. Sur les positions détenues à la date d'entrée en vigueur de la Politique (ou de ses mises à jour), les actions concernées par la mesure d'exclusion doivent être cédées ; les obligations concernées pourront, quant à elles, être conservées jusqu'à échéance mais ne devront pas faire l'objet de nouveaux investissements.

Les titres concernés, sur la base des critères plus restrictifs appliqués à partir de 2021, totalisent à fin 2020 un montant nominal de 31,5 millions d'euros dont 2,5 millions d'euros de maturité 2021 sur le critère relatif et d'expansion (entreprise tchèque CEZ) et 29 millions d'euros de maturité 2025 sur le critère relatif de 30% (entreprises allemandes ENBW). Ces titres conservés par exception totalisent 0,14% des placements.

- **Exclusions du secteur du tabac**

En 2020, SMA a décidé de formaliser une mesure d'exclusion de son univers d'investissement visant l'industrie du tabac avec application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ainsi, SMA s'engage à ne pas procéder à de nouveau financement ou investissement en faveur des producteurs de tabac.

A fin 2020, SMA détient une seule position sur ce secteur (pour un montant de 200 KCHF et venant à échéance en décembre 2021).

#### **2.1.4 Informations utilisées pour l'analyse ESG**

SMA utilise des informations extra-financières mais également financières pour conduire les analyses ESG.

En premier lieu, les informations fournies par les émetteurs eux-mêmes (rapport annuel ou intégré, rapport développement durable ou DPEF, document de référence, etc...) sont systématiquement lus.

SMA a de plus mis en place des partenariats avec divers fournisseurs de données :

- ISS-ESG : accès aux rapports ESG des émetteurs, recensement des controverses et suivi exhaustif des sociétés impliquées dans le domaine des armes controversées ;

- Asset4, groupe Refinitiv : intégration de plus de deux cent cinquante indicateurs ESG quantitatifs et qualitatifs alimentant automatiquement l'outil SMAVal © (outil d'analyse financière propriétaire de SMA Gestion qui permet l'analyse complète d'une société) ;
- RSE Datanews : média spécialiste des sujets environnement, sociaux et gouvernance ainsi que de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) ;
- Global Coal Exit List, publiée par l'ONG allemande Urgewald ;
- Trucost – groupe S&P'S : fournisseur de données Climat.

D'autres sources d'information sont également utilisées, comme les rapports d'institutions internationales (Banque Mondiale, ONU, OCDE, Eurostat, ONG...) de brokers, la recherche académique ....

Concernant l'exercice des droits de vote, de façon complémentaire à ses propres analyses, SMA s'appuie sur les services de deux prestataires spécialisés dans le conseil en droit de vote, Proxinvest et Glass Lewis.

### **2.1.5 Evaluation de la politique ESG sur les Investissements en titres financiers cotés** **Indicateurs et reporting**

- **Note ESG :**

L'évaluation de la qualité des portefeuilles sur le plan de l'environnement, du social et de la gouvernance repose sur une analyse réalisée a posteriori. Cette évaluation est basée sur une note ESG (décomposée également sur chacun des piliers E, S et G) calculée mensuellement sur la part des portefeuilles investie en titres financiers cotés. Elle correspond à la moyenne des notes de l'agence ISS-ESG de chaque titre en portefeuille, pondérée par le poids respectif des titres.

La note minimum attendue est de C, qui est assimilée à une performance ESG satisfaisante au regard de la distribution des notes d'ISS-ESG. Si la note obtenue est inférieure au minimum qui a été fixé, une analyse détaillée des résultats est réalisée. En fonction des conclusions des investigations menées, des actions correctrices peuvent être envisagées, sans revêtir toutefois un caractère automatique.

- **Empreinte carbone :**

SMA mesure et suit l'empreinte carbone de l'ensemble de son portefeuille notamment dans un objectif d'appropriation de cet indicateur et de réflexion sur l'exposition carbone.

Cette mesure porte sur les émissions estimées dites de « Scope 1 » c'est-à-dire couvrant les émissions directes de gaz à effet de serre de l'émetteur et dites de « Scope 2 », c'est-à-dire couvrant les émissions indirectes de l'émetteur liées à la consommation d'électricité, de vapeur, chaleur ou froid. En re-

vanche, cette mesure ne porte pas sur les émissions dites de « Scope 3 » c'est-à-dire les autres émissions indirectes incluant celles des fournisseurs en amont et celles liées à l'usage et au recyclage du produit à l'aval.

Deux indicateurs sont calculés : l'intensité carbone pondérée et les émissions financées (empreinte carbone normalisée par million d'euros investi) de chaque portefeuille. En 2019, l'intensité carbone pondérée, mesure privilégiée par la Task Force on Climate Financial Disclosures (TCFD), a été retenu par SMA comme indicateur principal de suivi. Sa composante actions est comparé à l'intensité pondérée calculée sur l'indice Eurostoxx 50. Dans le cas où l'intensité carbone pondérée du portefeuille est supérieure à celle de sa référence, des actions correctrices pourront être envisagées après analyse mais là encore, sans caractère d'automatisme.

Ce calcul est effectué en interne à partir de données de ISS-ESG sur chacun des émetteurs en portefeuille. Comme l'année précédente, le périmètre retenu a porté sur les investissements détenus en direct suivants ou dans les OPC gérés par SMA GESTION : actions cotées et obligations y compris titres d'Etat. Le taux de couverture de ces investissements est de 99% à fin 2019.

Sur ce périmètre, à fin 2020, l'intensité carbone pondérée du portefeuille SMABTP ressort à 87 tonnes de CO<sub>2</sub>e et celle de SMAvie BTP à 145 tonnes de CO<sub>2</sub>e.

Cette mesure de l'empreinte carbone du portefeuille ne représente qu'une photographie sur la base du portefeuille à fin 2020 et qui dépend des informations sur les émissions fournies par les émetteurs.

### **2.1.6 Investissements en titres financiers cotés via des OPC**

La part des investissements en OPC gérés par des sociétés de gestion externes est limitée (15% du total des actifs) et correspond principalement à des OPC monétaires (11% du total des actifs). Concernant les investissements en OPC, SMA est vigilant au pays de domiciliation du fonds et investit de manière quasi exclusive en fonds couverts par les directives de l'Union Européenne.

Par ailleurs, sur l'ensemble des OPC en portefeuille gérés par des sociétés de gestion externes, celles ayant signé les PRI (*Principles for Responsible Investment*) représentent plus de 87% de ces investissements en OPC (exprimé en valeur).

Sur l'ensemble des OPC monétaires (11% des actifs sous gestion), près de 70% ont un label ISR. Pour rappel, en 2018, SMA a adressé un questionnaire à l'ensemble des sociétés de gestion partenaires sur leurs engagements et politiques en matière d'investissement socialement responsable. La liste de ces partenaires n'a pas évolué en 2019.

## 2.2 Dimension ESG de la politique d'investissement SMA en actions non cotées

Les investissements en actions non cotées sont principalement effectués à travers des fonds FPCI ou autres véhicules assimilés gérés par des sociétés de gestion externes dont la grande majorité (plus de 80%) a signé les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Parmi les principaux points d'attention des fonds sur les sociétés sous-jacentes dans lesquelles leurs portefeuilles sont investis, ressortent de manière quasi-systématique :

- la qualité et l'indépendance des travaux des organes de gouvernance ;
- la gestion des déchets ;
- les économies d'énergie ;
- les mesures de sécurité ;
- les plans de formation ;
- l'intéressement et la participation des salariés ;
- la traçabilité des fournisseurs ;
- la formalisation d'une politique RSE (responsabilité social et environnemental).

Parallèlement, mais sans se fixer d'objectifs en matière de montants à investir, SMA investit dans des sociétés cherchant explicitement, à travers leur activité, à générer un impact positif et mesurable en matière sociale, environnementale ou de gouvernance. On peut citer notamment un fonds qui vise à accompagner des entreprises intégrant des objectifs d'impact en particulier sur les thèmes de l'inclusion, de la production et de la consommation responsable, de la mobilité ou de l'innovation. SMA est également investi dans un fonds investissant en capital dans des intermédiaires financiers qui ciblent et soutiennent les micro-entrepreneurs et les entreprises à vocation sociale en Europe ainsi que dans deux fonds finançant la transition énergétique. Egalement, des investissements ont porté sur des prêts d'infrastructures destinés à des usines de traitement de déchets et sur une participation dans une société de notation extra-financière.

En outre, certains fonds, dans lesquels SMA a investi, ont mis en place des actions solidaires : un fonds a ainsi établi un partenariat avec les Banques Alimentaires ou un autre fonds un partenariat de mécénat avec une association dédiée à l'accompagnement des entrepreneurs en situation de handicap.

Enfin, à noter qu'en 2020, SMA a participé au programme d'investissements Relance Durable France par un investissement dans le fonds actions santé non coté. L'ensemble du programme a inclut une conditionnalité des investissements à la mise en place dans l'entreprise d'une démarche RSE et à la

fixation d'objectifs dans ce domaine.

## **2.3 Dimension ESG de la politique d'investissement SMA en immobilier**

La politique d'investissement SMA accorde une part importante aux placements immobiliers (15% du total des placements).

Ces investissements sont historiquement détenus à 100% par le Groupe. Depuis 2014, l'exposition immobilière est également prise via la participation majoritaire dans la Société de la Tour Eiffel (société foncière cotée).

Les actifs immobiliers de placement sont concentrés sur des bureaux (plus de 80%) et portent de manière plus limitée sur des logements ou autres types d'actifs (Résidence Service Senior...). Ces actifs sont localisés principalement en Ile de France.

### **2.3.1 Immobilier détenu en totalité par le Groupe SMA**

Pour son patrimoine immobilier, SMA s'engage en faveur de la réduction des consommations énergétiques de ses actifs immobiliers détenus et de la satisfaction et de la santé de leurs utilisateurs.

La définition et le suivi de la mise en œuvre d'un plan d'actions sont pilotés par le « Comité RSE de la Direction Immobilière » associant des collaborateurs des équipes d'asset management, de gestion locative, de gestion technique et de développement et placé sous la responsabilité du Directeur immobilier. Ce comité rend compte de ses travaux au Directeur des Investissements dans le cadre du Comité de Pilotage de la Direction des Investissements.

Un plan d'actions a été arrêté ciblant 9 enjeux à caractère environnemental et sociétal et identifiant 24 indicateurs. Les enjeux retenus s'articulent autour des thèmes suivants :

- Stratégie climatique
- Gestion de l'énergie
- Impacts environnementaux (carbone et fluides)
- Gestion de l'eau
- Gestion des ressources et des déchets
- Biodiversité
- Santé et sécurité des utilisateurs clients
- Satisfaction des utilisateurs clients
- Gestion des fournisseurs et prestataires



Le travail de collecte de données relatives aux indicateurs s'est poursuivi en 2020 afin de constituer la base permettant d'effectuer des comparaisons à l'issue de chaque exercice, de prioriser les objectifs et de fixer un plan de progrès dans la durée. L'objectif est d'identifier les mesures permettant d'améliorer notamment l'empreinte environnementale du patrimoine immobilier, et d'inscrire la gestion de ce patrimoine dans une dynamique sociétale.

Ce plan d'actions permettra également de satisfaire les nouvelles obligations légales en matière environnementale, comme le Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, dit « Décret Tertiaire » qui est entré en vigueur le 1er octobre 2019. Ce décret détermine les conditions d'application de l'obligation de mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire. Ce, afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010.

Ce plan d'actions constitue le socle de la politique ESG de SMA pour le patrimoine immobilier détenu en direct. En complément, la réalisation de nouveaux projets immobiliers s'inscrit également dans cette démarche environnementale et sociétale, en intégrant systématiquement des objectifs de même nature relatifs notamment à la certification environnementale, à la mise en œuvre de chantiers « propres » ainsi qu'à la prise en compte de nouvelles normes réglementaires.

### ***2.3.2 Immobilier contrôlé par le Groupe SMA via la Société de la Tour Eiffel***

La Société de la Tour Eiffel s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche RSE structurée autour de :

- Une gouvernance adaptée (une Direction de la gestion immobilière et RSE, un comité de pilotage responsabilité sociale et environnementale dédié présidé par le Directeur Général);
- Une stratégie définie sur la plan d'actions pluriannuels et décliné à horizon 2023 selon 4 axes stratégiques : satisfaction des locataires, territoires et engagements sociétaux, fidélisation des talents et attractivité (collaborateurs) et empreinte sur l'environnement et donnant lieu à 21 engagements suivis au travers d'indicateurs ;
- Une identification des principaux risques et opportunités au travers de l'analyse de matérialité ;
- La contribution de la Société aux Objectifs de Développement Durable (ODD) ;

La Société de la Tour Eiffel publie annuellement sa Déclaration de Performance extra-financière attestée par un vérificateur indépendant. La DPEF 2020 a ouvert 79% du patrimoine en surface et 91% en valorisation.

La performance extra-financière de la Société est également analysée annuellement par des agences de notation, ce qui permet d'attester de façon indépendante des progrès. Les résultats attribués montrent l'amélioration continue de la démarche : notation GRESB obtenue 5 étoiles, notation Gaïa Rating, trophée RSE et performance globale de l'ordre des Experts Comptables, trophée EPRA).

Plus particulièrement, au cours de l'année 2020, dans le contexte de publication de l'arrêté du Dispositif Energie Tertiaire, la Société de la Tour Eiffel s'est concentrée sur la fiabilisation des données énergétiques avec la réalisation de plans de comptage énergétique exhaustifs et avec la collecte des mandats en vue d'identifier les consommations y compris sur les parties privatives. A fin 2020, le suivi des consommations est maîtrisé sur 61% des actifs du patrimoine.

## **2.4 Politique d'investissement sur les autres types d'exposition**

Les expositions autres que celles précédemment décrites restent marginales et correspondent principalement à des investissements en produits diversifiés dont une partie consacrée aux produits de matières premières.

Concernant les prêts ou emprunts de titres, à fin 2020, et au cours de l'exercice sous-revue, SMABTP et SMAvie BTP n'ont pas contracté d'opérations et d'une manière générale ne privilégient pas l'usage de ce type d'opérations pour sa politique d'investissement.

Par ailleurs, les interventions et engagements des portefeuilles SMA sur les Instruments Financiers à Terme (IFT) sont non significatives en nombre d'opérations et en montants d'exposition.

## **3. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX CLIMATIQUES DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

### **3.1 Enjeux climatiques et investissements en titres financiers**

#### ***3.1.1 Politique d'exclusion des investissements fortement exposés au charbon***

Comme présenté ci-dessus (paragraphe 2.1.3), SMA a formalisé et suit une politique d'exclusion des investissements dans les entreprises dont le chiffre d'affaires est fortement lié au charbon ou qui poursuivent des projets de développement significatifs dans de nouvelles centrales à charbon.

#### ***3.1.2 Mesure de l'empreinte carbone des investissements en titres financiers cotés***

Comme présenté ci-dessus (paragraphe 2.1.5), SMA mesure et suit l’empreinte carbone de l’ensemble de son portefeuille notamment dans un objectif d’appropriation de cet indicateur et de réflexion sur l’exposition carbone.

### **3.1.3 Reporting climat**

Au cours de l’année 2020, SMA a poursuivi son projet en vue de s’approprier et d’établir un reporting climat sur le portefeuille de titres financiers. Ce chantier a conduit à sélectionner fin 2020 un prestataire, Trucost, avec l’objectif des premiers reportings sur la clôture 2021.

## **3.2 Enjeux climatiques et investissements immobiliers**

Sur les placements immobiliers, les risques spécifiques liés au changement climatique sont :

- soit physiques avec les catastrophes naturelles dues à des conditions météorologiques extrêmes et avec le réchauffement qui peuvent impacter les immeubles et la qualité de confort à l’intérieur ;
- soit de marché (transition) avec d’une part les modifications réglementaires liées à la lutte contre le dérèglement climatique et d’autre part les évolutions des attentes des locataires, voire des investisseurs et de la société civile en général.

Par la localisation géographique de son patrimoine immobilier, quasiment exclusivement en France, les risques physiques sont considérés comme limités.

Les plans d’actions, de SMA pour son patrimoine en direct ou de la Société de la Tour Eiffel intègrent l’enjeu climatique via les indicateurs et engagements suivis.